



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 janvier 2024

Français  
Original : anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Quatre-vingtième session

Bangkok, 22-26 avril 2024

## Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingtième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (section I) et les annotations y relatives (section II).

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Thème de la session : « Tirer parti de l'innovation numérique pour promouvoir le développement durable en Asie et dans le Pacifique » :
  - a) Débat général ;
  - b) Perspectives sous-régionales.
3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
4. Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission :
  - a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ;
  - b) Développement social ;
  - c) Environnement et développement ;
  - d) Réduction des risques de catastrophe ;
  - e) Énergie ;
  - f) Transport ;
  - g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement ;

- h) Commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale ;
  - i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation ;
  - j) Statistiques.
5. Questions relatives à la gestion :
- a) Projet de plan-programme pour 2025 ;
  - b) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités ;
  - c) Activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2022-2023 ;
  - d) Évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.
6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
7. Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-unième session de la Commission (2025).
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatre-vingtième session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

#### **a) Allocutions d'ouverture**

La Secrétaire exécutive et de hauts dignitaires prononceront des observations liminaires.

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il sera prêt.

#### **b) Élection du Bureau**

Conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, chaque année, à sa première séance, la Commission élit parmi les représentant(e)s de ses membres un(e) président(e) et deux vice-président(e)s (appelé(e)s premier (première) Vice-Président(e) et deuxième Vice-Président(e)) qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils (elles) sont rééligibles.

Si la plénière le décide, cette règle peut être appliquée différemment afin de permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-président(e)s, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes. Dans ce cas, la Commission peut élire un Bureau composé d'un(e) président(e) et de plusieurs vice-président(e)s.

c) **Adoption de l'ordre du jour**

**Documentation**

Ordre du jour provisoire (ESCAP/80/1)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/80/1/Add.1)

2. **Thème de la session : « Tirer parti de l'innovation numérique pour promouvoir le développement durable en Asie et dans le Pacifique »**

a) **Débat général**

**Documentation**

Résumé de l'étude thématique sur l'utilisation de l'innovation numérique au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/80/2)

Depuis quelques années, la rapidité avec laquelle les technologies numériques se diffusent en Asie et dans le Pacifique offre de nouvelles possibilités de tirer parti du lien entre l'innovation numérique et le développement durable. Ces nouvelles technologies, qui comprennent les technologies cognitives numériques, l'Internet des objets, l'informatique en nuage et les mégadonnées, favorisent la mise au point de nouveaux produits, services et processus qui présentent un intérêt pour l'économie et la société des pays de la région. De plus, elles facilitent l'accès à une plus grande quantité de données et stimulent les innovations qui contribuent à rendre ces technologies plus accessibles, disponibles et exploitables, ce qui permet aux décideurs et aux utilisateurs de créer rapidement des solutions agiles, adaptables et fondées sur des données probantes. Toutefois, en l'absence de mesures stratégiques volontaires et d'investissements, les avantages des technologies numériques pourraient ne pas être à la portée de tous. En effet, ces technologies peuvent aussi aggraver les inégalités et créer de nouveaux obstacles à la participation effective de tout un chacun, en particulier des membres des communautés marginalisées, à la vie socioéconomique, politique et culturelle.

Dans ce document, le secrétariat décrit les nombreuses technologies numériques et innovations mises en œuvre en Asie et dans le Pacifique, bien qu'à des vitesses et des degrés d'intensité différents selon les pays. Il aborde également la façon dont la numérisation a stimulé les innovations, tendant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, il présente des solutions de coopération régionale à même de renforcer et d'étendre l'effet transformateur de ses activités en faveur du développement durable d'une manière qui profite à toutes et à tous. L'innovation numérique est donc présentée comme un facteur essentiel de la réalisation des objectifs.

La Commission est invitée à prendre note du document et à approuver les recommandations qui y figurent.

b) **Perspectives sous-régionales**

**Documentation**

Perspectives sous-régionales concernant l'utilisation de l'innovation numérique au service du développement durable (ESCAP/80/3)

Dans ce document, le secrétariat donne un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et met en

lumière certaines des difficultés rencontrées dans chaque sous-région à cet égard. Il décrit comment l'innovation numérique peut contribuer à surmonter ces difficultés. Il examine les moyens de mettre les innovations numériques au service du développement durable et les obstacles qui empêchent d'exploiter pleinement les possibilités qu'elles offrent. De plus, il présente des exemples d'innovations qui contribuent déjà à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures dans ce domaine.

### **3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**

La Commission se penchera sur les effets du passage au numérique et de l'automatisation sur la productivité et l'emploi décent dans les pays en situation particulière et fournira une évaluation de la situation au regard de la transition numérique dans ces pays. Elle examinera les changements positifs que la transition numérique et l'automatisation peuvent apporter dans les pays en situation particulière, tout en soulignant leurs risques éventuels.

#### **Documentation**

Résumé du rapport de 2024 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : la transition numérique au service de la productivité et de l'emploi décent (ESCAP/80/4)

Dans un contexte marqué par l'automatisation et par la transition numérique comme tendance de fond, la voie traditionnelle de l'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre devient moins viable pour les pays en situation particulière, notamment pour les pays les moins avancés, étant donné qu'une proportion importante de la population active de bon nombre d'entre eux se concentre dans les secteurs agricoles à faible productivité. En outre, les pays en situation particulière sont généralement peu avancés dans la transition numérique et ont particulièrement du mal à tirer parti de la technologie du fait qu'ils ont des ressources limitées, des infrastructures inadéquates, une main-d'œuvre peu qualifiée et une économie vulnérable. Tous ces facteurs entravent la capacité des pays en situation particulière à participer pleinement à la révolution numérique.

Comme la plupart des pays en situation particulière sont encore aux premiers stades du changement structurel et du développement numérique, il est important de comprendre ces liens pour concevoir des mesures stratégiques efficaces. Dans ce document, le secrétariat examine le rôle transformateur que la transition numérique et l'automatisation peuvent jouer dans le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il met également en évidence les pièges et les risques éventuels associés à ces technologies. Comme on observe de plus en plus de personnes travaillant directement dans les services informels à faible productivité, sans passer par le secteur manufacturier, le secrétariat examine comment la transition numérique pourrait stimuler la productivité du secteur des services et la perspective de l'industrialisation des services.

La Commission est invitée à examiner les conclusions, les solutions possibles et les recommandations figurant dans le document et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures dans ce domaine.

#### **4. Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, seront examinés : a) les activités menées en relation avec les neuf sous-programmes, notamment celles menées par les institutions régionales, dans le cadre des programmes de développement adoptés à l'échelle mondiale, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission qui ont siégé depuis la soixante-dix-neuvième session de la Commission ; c) les rapports des autres organes intergouvernementaux ; d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission.

Les rubriques à examiner ont été regroupées par domaine thématique, sur la base de l'appareil subsidiaire de la Commission et selon les grandes lignes de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/31, annexe II), en commençant par les textes issus du onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

Les activités menées au titre des sous-programmes sont abordées dans les documents dont la liste figure ci-dessous et les sections pertinentes de chaque document seront examinées au titre des alinéas correspondants selon qu'il conviendra.

##### **Documentation**

Décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-huitième session (ESCAP/80/5)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/80/INF/1) (en anglais seulement)

##### **Décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-huitième session (ESCAP/80/5)**

La Commission est invitée à examiner les décisions prises par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à sa dix-huitième session, à en prendre note et à donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures du Programme spécial.

##### **Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/80/INF/1) (en anglais seulement)**

Le document d'information comprend un résumé des rapports annuels que les organisations internationales et intergouvernementales ont soumis à la Commission, notamment les rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est, de la Commission du Mékong, du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et du Comité CESAP/OMM des typhons.

**a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

**Documentation**

Rapport du onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/RFSD/2024/6)

Résumé des débats tenus lors des tables rondes (ESCAP/RFSD/2024/6/Add.1)

Le onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui se tiendra à Bangkok et en ligne du 20 au 23 février 2024, aura pour thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes en Asie et dans le Pacifique. »

Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable contribue de manière essentielle à informer, à autonomiser et à appuyer les pays de l'Asie et du Pacifique, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans le cadre des activités qu'ils mènent en vue d'atteindre les 17 objectifs de développement durable et les cibles associées énoncés dans le Programme 2030, en déterminant les tendances régionales et en mettant en commun les meilleures pratiques et les enseignements à retenir.

En accord avec le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, les participantes et les participants au onzième Forum procéderont à un examen approfondi des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Ils se pencheront sur les moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, en tenant particulièrement compte du fait que les crises auxquelles la région fait face s'aggravent et en veillant à ce que le processus de relèvement soit résilient, inclusif et durable. En outre, ils débattront des possibilités de renforcer les liens entre les mécanismes de suivi et d'examen nationaux, régionaux et mondiaux liés au Programme 2030.

La Commission est invitée à approuver le rapport du onzième Forum, à prendre note du résumé des débats tenus lors des tables rondes et à fournir au secrétariat de nouvelles orientations sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030.

**b) Développement social**

**Documentation**

Rapport de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/APPC(7)/4)

Rapport sur les travaux de la session spéciale du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, tenue les 8 et 9 novembre 2023 (ESCAP/80/6)

Composition du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (ESCAP/80/6/Add.1)

Principales questions relatives au développement social à examiner en 2024 (ESCAP/80/7)

## **Rapport de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/APPC(7)/4)**

La septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Bangkok et en ligne du 15 au 17 novembre 2023. Les participantes et les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement ainsi que dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en Asie et dans le Pacifique. Une réunion-débat de haut niveau s'est tenue dans le cadre de la Conférence. En outre, quatre tables rondes axées sur les mesures prioritaires recensées dans la Déclaration ministérielle ont été organisées en tenant dûment compte de l'intersectionnalité de ces mesures.

Le résumé de la Présidence annexé au rapport donne une vue d'ensemble des questions débattues lors de la Conférence. Il comprend également des recommandations quant aux mesures qui devraient être prises dans les domaines suivants : a) élimination de la pauvreté et emploi ; b) santé ; c) santé, services et droits en matière de sexualité et de procréation ; d) éducation ; e) égalité des sexes et autonomisation des femmes ; f) adolescents et jeunes ; g) vieillissement ; h) migration internationale ; i) urbanisation et migration interne ; j) population et développement durable ; k) données et statistiques.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport de la Conférence et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

## **Rapport sur les travaux de la session spéciale du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, tenue les 8 et 9 novembre 2023 (ESCAP/80/6)**

Le rapport comprend un résumé des questions examinées lors de la session spéciale du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées qui s'est tenue à Bangkok et en ligne les 8 et 9 novembre 2023. Le Groupe de travail a fait le point des progrès réalisés, des initiatives prises et des mesures envisagées en ce qui concerne les six domaines d'action prioritaires pour un développement incluant le handicap énoncés dans la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Le Groupe de travail a également examiné le projet de guide opérationnel relatif à la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta et les stratégies de mobilisation des ressources pour la Décennie en cours. En outre, il a adopté une série de recommandations visant à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta.

La Commission est invitée à examiner le rapport sur les travaux du Groupe de travail, à en prendre note et à donner des orientations sur la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta.

## **Composition du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (ESCAP/80/6/Add.1)**

Dans la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), les membres et les membres associés de la Commission ont prié la Secrétaire exécutive de continuer à prendre en compte les orientations du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, selon qu'il conviendrait, afin de soutenir la mise en œuvre effective de la Déclaration de Jakarta. À cette fin, le secrétariat

a invité les membres et les membres associés, ainsi que les organisations de la société civile, à indiquer s'ils souhaitaient être représentés dans le Groupe de travail. Le document fournit des informations générales, des précisions sur le processus de désignation et la composition du Groupe de travail proposée pour la période 2024-2032.

La Commission est invitée à approuver la composition du Groupe de travail proposée.

### **Principales questions relatives au développement social à examiner en 2024 (ESCAP/80/7)**

Dans ce document, le secrétariat examine les principales tendances, questions et priorités en matière de développement social liées aux ordres du jour des réunions intergouvernementales organisées par la Commission en 2023 et en 2024, qu'elles aient déjà eu lieu ou non, y compris leur processus préparatoire.

Notant que la région se trouve à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le secrétariat examine les progrès réalisés dans plusieurs domaines essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable compte tenu de l'aggravation des effets des changements climatiques et des mutations démographiques rapides observées dans la région Asie-Pacifique. Les débats porteront sur les progrès accomplis et sur les difficultés nouvelles ou qui restent à surmonter en vue de parvenir à offrir une protection sociale complète à tous et à toutes, à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à prendre en compte les droits et les besoins précis des catégories de la population les plus marginalisées, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants.

Lors de l'élaboration du document, il a été tenu compte des textes issus de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, tenue en novembre 2023. Dans le document, le secrétariat présente les domaines prioritaires dont le Comité du développement social sera saisi à sa huitième session, qui se tiendra en 2024, et ceux qui seront débattus lors de l'examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en 2024, et de l'Examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en 2025.

La Commission est invitée à prendre note du document, en particulier des prochaines réunions intergouvernementales et des possibilités qu'elles offrent d'examiner les domaines d'action prioritaires, et à donner des orientations supplémentaires au secrétariat à cet égard.

#### **c) Environnement et développement**

##### **Documentation**

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/80/8)

Des villes à l'épreuve des crises pour une région Asie-Pacifique durable (ESCAP/80/9)



Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/80/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)

**Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/80/8)**

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable, à approuver les recommandations qui y sont énoncées et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

**Des villes à l'épreuve des crises pour une région Asie-Pacifique durable (ESCAP/80/9)**

La région Asie-Pacifique s'urbanise rapidement : la population urbaine devrait passer de 2,5 milliards en 2023 à environ 3,4 milliards en 2050, ce qui fait d'elle l'une des régions les plus peuplées du monde, avec des villes, des économies et des paysages numériques en pleine expansion. Pour autant, les multiples crises interdépendantes auxquelles fait face la région ont des répercussions sur les villes, les infrastructures, la biodiversité, le niveau de pollution et les politiques de lutte contre les changements climatiques, ce qui rend la réalisation d'un développement urbain durable à la fois urgente et essentielle. Les villes, en particulier dans les pays en développement, ont la lourde tâche de répondre à la demande croissante de services urbains, de logements et d'infrastructures avec des ressources et des capacités limitées. Face à l'intensification de ces crises et à l'augmentation de la population urbaine, il faut agir sans délai pour rendre les villes plus inclusives et plus résilientes face aux changements climatiques. Afin de s'assurer qu'aucun individu et aucun lieu ne soit laissé de côté, il est essentiel de recourir à des politiques et à des outils à dimension humaine, à des partenariats multisectoriels et à des financements ciblés pour créer des villes compactes et sobres en carbone dotées d'espaces naturels.

Dans le document, le secrétariat envisage des partenariats axés sur la collaboration entre les gouvernements, les entreprises, la société civile et les communautés locales, et encourage le dialogue et la coopération au niveau régional afin de recenser les défis communs en matière de développement urbain durable et les solutions à y apporter.

La Commission est invitée à prendre note des priorités et des recommandations formulées dans le document et à fournir un avis sur les activités futures du secrétariat.

**Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/80/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)**

La Commission est invitée à prendre note des rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong.

**d) Réduction des risques de catastrophe**

**Documentation**

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CDR(8)/6)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/80/10)

Généraliser le recours aux alertes précoces dans le cadre de l'action préventive grâce à la mise en œuvre d'une stratégie régionale (ESCAP/80/11)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/80/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)

**Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/CDR(8)/6)**

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa huitième session à Bangkok et en ligne du 25 au 27 juillet 2023. Lors de la session, les débats du Comité ont porté sur plusieurs points essentiels de la réduction des risques de catastrophe, notamment a) l'adoption d'un cadre d'adaptation porteur de changement, sur la base de l'analyse figurant dans le rapport de 2023 sur les catastrophes en Asie-Pacifique intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2023: Seizing the Moment – Targeting Transformative Disaster Risk Resilience*, et b) l'appui à l'application du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027), grâce à une stratégie régionale qui contribuera à la mise en œuvre, aux niveaux mondial et national, des quatre piliers des systèmes d'alerte précoce multidangers – à savoir la connaissance et la gestion des risques de catastrophe, les observations et les prévisions, la diffusion et la communication, et la préparation à l'intervention.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et à donner des orientations sur les activités futures du secrétariat à cet égard.

**Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa huitième session (ESCAP/80/10)**

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, à approuver les recommandations qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures du Centre.

**Généraliser le recours aux alertes précoces dans le cadre de l'action préventive grâce à la mise en œuvre d'une stratégie régionale (ESCAP/80/11)**

La région Asie-Pacifique demeure la région du monde la plus touchée par les catastrophes. Sur la seule année 2022, plus de 140 catastrophes ont fait plus de 7 500 morts et eu des répercussions sur 64 millions de personnes. Elles

ont aussi occasionné des dommages économiques estimés à 57 milliards de dollars, soit 0,2 % du produit intérieur brut de la région. Les changements climatiques aggravent les effets de ces catastrophes. Selon le rapport de 2023 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Disaster Report 2023: Seizing the Moment - Targeting Transformative Disaster Risk Resilience*), les foyers de risque actuels s'intensifient et de nouveaux foyers apparaissent. Consciente de l'augmentation des besoins en matière d'adaptation au climat, dans sa résolution 79/1, la Commission s'est engagée à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions et à mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour tous au niveau régional. Se félicitant des principales conclusions énoncées dans le rapport de 2023 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique et des analyses reposant sur des données factuelles mises à disposition sur le Portail sur les risques et la résilience du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, le Comité de la réduction des risques de catastrophe, à sa huitième session, a demandé que le secrétariat facilite la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour les alertes rapides en Asie et dans le Pacifique.

Conformément aux recommandations et décisions susmentionnées, le secrétariat met l'accent sur les activités de mise en œuvre, au niveau sous-régional, d'une stratégie régionale visant à répondre aux besoins non satisfaits en matière d'alertes précoces dans les foyers de risques multiples de l'Asie et du Pacifique. En outre, il définit des moyens d'application mettant à profit les mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux, lesquels ont été élaborés sur la base de l'expérience et des connaissances acquises en matière d'alerte précoce grâce à une coopération internationale de 50 ans dans le cadre du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, et de 20 ans dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques. Conscient que les innovations dans les applications numériques et géospatiales sont des facteurs déterminants dans la mise en place d'alertes précoces pour tous, le secrétariat examine comment ces innovations sont utilisées actuellement et comment elles pourraient l'être à l'avenir en vue d'intensifier la mise en œuvre des alertes précoces pour tous, en particulier dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à haut risque qui sont les premiers exposés aux effets des changements climatiques. Les activités entreprises par le secrétariat aux niveaux national, régional et mondial pour soutenir ces objectifs sont également mises en évidence.

La Commission est invitée à examiner les conclusions et les recommandations figurant dans le document et à donner au secrétariat des orientations supplémentaires à cet égard.

**Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/80/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)**

La Commission est invitée à prendre note des rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux.

e) **Énergie**

**Documentation**

Rapport sur les travaux du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie (ESCAP/APEF(3)/6)

Déclaration ministérielle sur la création d'un futur énergétique sûr, durable et interconnecté pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/APEF(3)/6/Add.1)

Utiliser l'innovation numérique dans le secteur de l'énergie à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (ESCAP/80/12)

**Rapport sur les travaux du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie (ESCAP/APEF(3)/6)**

**Déclaration ministérielle sur la création d'un futur énergétique sûr, durable et interconnecté pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP/APEF(3)/6/Add.1)**

Le troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie s'est tenu à Bangkok et en ligne les 19 et 20 octobre 2023. Les participantes et les participants au troisième Forum ont examiné les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) dans la région Asie-Pacifique et la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, qui a été adoptée lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, en 2018. En outre, ils ont débattu des progrès accomplis grâce à diverses initiatives visant à renforcer la sécurité énergétique et à élaborer des politiques et des stratégies propres à atteindre les objectifs, notamment l'élaboration de plans de réalisation de l'objectif 7 pour les pays de la région, la mise en œuvre de la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable et le travail effectué par le secrétariat concernant les nouveaux domaines de la transition énergétique.

Dans la Déclaration ministérielle sur la création d'un futur énergétique sûr, durable et interconnecté pour l'Asie et le Pacifique que les participant(e)s ont adoptée au troisième Forum, les ministres ont réaffirmé leur détermination à coopérer à l'échelon régional afin de soutenir la réalisation des cibles associées à l'objectif 7 et assurer des progrès continus vers la transition énergétique.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport sur les travaux du troisième Forum, à approuver la Déclaration ministérielle sur la création d'un futur énergétique sûr, durable et interconnecté pour l'Asie et le Pacifique et à donner au secrétariat des orientations concernant son application.

**Utiliser l'innovation numérique dans le secteur de l'énergie à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (ESCAP/80/12)**

Les systèmes énergétiques de l'Asie et du Pacifique se transforment rapidement. Grâce à l'essor des énergies renouvelables, aux efforts faits pour atteindre l'objectif de réduction à zéro des émissions, à la baisse des coûts des technologies et à l'innovation numérique, la manière dont l'énergie est

produite, distribuée et consommée évolue rapidement. Les innovations dans la chaîne de valeur du secteur de l'énergie créent une nouvelle dynamique qui sera favorable à la décarbonisation et au développement durable. Toutefois, elles vont en même temps créer des défis auxquels les décideurs devront trouver de nouvelles solutions, notamment en mettant à profit la transition numérique.

Dans le document, le secrétariat examine comment l'innovation portée par le numérique redéfinit le secteur de l'énergie dans la région Asie-Pacifique et comment cette transformation peut contribuer à réaliser certains des objectifs prioritaires du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le potentiel de la région en tant que clef de voûte du développement de nombreuses technologies de pointe dans le secteur de l'énergie est également mis en évidence. En outre, le secrétariat énonce des recommandations de mesures visant à tirer parti de la transition numérique afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, tout en tenant compte des objectifs nationaux, notamment des objectifs de réduction à zéro des émissions nettes, le cas échéant.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner des orientations sur les activités futures du secrétariat à cet égard.

## **f) Transport**

### **Documentation**

Transition numérique dans le domaine des transports pour un avenir durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/80/13)

Depuis plusieurs décennies, la région Asie-Pacifique connaît une urbanisation et une croissance démographique rapides ainsi qu'une envolée des taux de motorisation. Parallèlement, on observe une augmentation des retombées négatives (embouteillages, accidents de la route et émissions de gaz à effet de serre, entre autres) de l'accroissement de la demande de transport. L'utilisation des avancées technologiques permet d'apporter une réponse plus efficace et plus efficiente face à ces tendances négatives. Le secteur des transports est en pleine mutation numérique. Les systèmes de transports intelligents et d'autres innovations se sont multipliés dans nombre de pays de la région comme moyen intrinsèque d'assurer l'efficacité des réseaux de transport, la réduction des embouteillages et des émissions de dioxyde de carbone et de garantir un accès inclusif.

La transition numérique des transports joue un rôle crucial dans la promotion du développement durable, car elle consiste à remplacer les systèmes traditionnels par des systèmes plus intelligents et plus efficaces qui répondent à la demande de transport pour les activités économiques à l'intérieur et à l'extérieur des villes, aux exigences environnementales et aux objectifs de développement social. Dans le document, le secrétariat présente des exemples d'activités et d'initiatives nouvelles entreprises dans la région, notamment a) l'élaboration de la feuille de route régionale pour des systèmes de transport intelligents en Asie et dans le Pacifique, b) une stratégie d'échange d'informations électroniques et de dématérialisation des opérations ferroviaires internationales et c) l'intégration de l'innovation en matière de transport afin d'améliorer l'inclusion sociale, ainsi que d'autres activités, qui sont menées dans le cadre de la transformation numérique des transports et d'autres domaines thématiques connexes définis dans le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026).

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et inviter ses membres et ses membres associés à participer activement et à continuer d'apporter leur soutien aux activités prévues, notamment à la promotion de la feuille de route régionale pour des systèmes de transport intelligents en Asie et dans le Pacifique, et à la transition numérique du secteur ferroviaire. En outre, les membres et les membres associés de la Commission voudront peut-être échanger des informations sur les politiques et activités novatrices de renforcement de la transition numérique des transports qui sont menées aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de parvenir à un développement durable et inclusif.

**g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement**

**Documentation**

Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur les travaux de sa quatrième session (ESCAP/CMPF(4)/6)

Perspectives, enjeux et politiques macroéconomiques pour la région Asie-Pacifique (ESCAP/80/14)

**Rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur les travaux de sa quatrième session (ESCAP/CMPF(4)/6)**

Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement a tenu sa quatrième session à Bangkok et en ligne du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023.

Le Comité s'est penché sur les enjeux macroéconomiques et sur les difficultés de financement du développement auxquels font face les économies de la région Asie-Pacifique, en évaluant plus particulièrement les conséquences des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique et sur le fossé à combler en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique. Il a examiné les activités qui ont été menées en 2022 et en 2023 pour donner suite aux demandes qu'il avait formulées et aux décisions qu'il avait prises à sa troisième session, en 2021, et débattu de l'orientation future du sous-programme.

Le Comité a recommandé que le secrétariat continue d'entreprendre des travaux de recherche, de fournir un appui en matière de renforcement des capacités et de favoriser l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences entre les États membres dans les domaines du financement durable et de la dette publique. Il a également recommandé que le secrétariat facilite la coopération afin de pallier le manque substantiel de financement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il a recommandé en outre que le secrétariat continue de mener des travaux de recherche et de fournir un appui aux États membres en ce qui concerne les questions de politiques macroéconomiques et de surendettement, notamment dans les domaines des évaluations de la soutenabilité de la dette publique à long terme axées sur le développement.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le rapport du Comité et à donner des orientations au secrétariat à cet égard.

## **Perspectives, enjeux et politiques macroéconomiques pour la région Asie-Pacifique (ESCAP/80/14)**

Les pays en développement de la région Asie-Pacifique vont connaître un fort ralentissement économique à court terme. La croissance économique reste atone dans plusieurs grandes économies développées et, en Chine, la reprise économique après la pandémie est freinée par un secteur immobilier lourdement endetté. L'ensemble de ces facteurs pourrait entraver la croissance économique de nombreuses économies de la région Asie-Pacifique qui dépendent des exportations de marchandises, du tourisme et des envois de fonds. Sur le plan national, bien que les prix mondiaux des produits de base aient baissé après la flambée observée en 2022 à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine et des sanctions internationales qui en ont découlé, l'inflation des prix à la consommation reste élevée, ce qui limite le pouvoir d'achat des ménages dans de nombreuses économies de la région. L'adoption ultérieure d'une politique monétaire plus austère visant à répondre aux anticipations inflationnistes a alourdi la charge du service de la dette des ménages, des entreprises et des gouvernements. Outre la hausse des coûts d'emprunt et la fragilité de la demande extérieure, l'investissement des entreprises est également miné par l'incertitude géopolitique et la fragmentation géoéconomique. De plus, compte tenu de l'augmentation de la dette publique et du risque d'endettement dans de nombreux pays de la région Asie-Pacifique, la capacité d'appui des politiques budgétaires face à la tourmente économique se réduit.

Dans ce document, le secrétariat fait le point des perspectives économiques à court terme et examine plusieurs difficultés rencontrées par les responsables des politiques macroéconomiques en Asie et dans le Pacifique. Par exemple, il ne sera pas facile pour les banques centrales de trouver un équilibre entre garantir la stabilité des prix et la stabilité financière et favoriser la croissance économique. De même, au vu du caractère restrictif de la situation budgétaire et d'endettement et des dépenses substantielles nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et les ambitions climatiques, les autorités devront envisager plusieurs solutions en vue d'accroître les ressources budgétaires. La communauté internationale peut jouer un rôle important en augmentant la disponibilité de financements abordables et à long terme pour les gouvernements des pays en développement de l'Asie et du Pacifique.

La Commission est invitée à prendre note des conclusions présentées dans le document et à examiner les mesures prioritaires à prendre.

### **h) Commerce, investissement, entreprises et innovation commerciale**

#### **Documentation**

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/80/15)

Favoriser un développement inclusif et durable grâce au commerce numérique, à l'investissement, à l'innovation et au recours à la technologie (ESCAP/80/16)

**Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/80/15)**

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, à approuver les recommandations qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures du Centre.

**Favoriser un développement inclusif et durable grâce au commerce numérique, à l'investissement, à l'innovation et au recours à la technologie (ESCAP/80/16)**

Dans ce document, le secrétariat fait le point de la situation du commerce et de l'investissement numériques en Asie et dans le Pacifique. Il présente l'environnement stratégique en pleine évolution qui soutient ces flux financiers, en mettant particulièrement l'accent sur les nouvelles initiatives régionales de coopération et d'intégration. Il examine également la manière dont ces avancées en matière de commerce numérique, d'investissement, d'innovation et de technologies numériques émergentes favorisent un développement inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique. En outre, il fournit des recommandations sur la manière dont ces tendances peuvent être exploitées efficacement pour atteindre les objectifs de développement durable et soumet des questions à l'examen de la Commission.

La Commission est invitée à examiner le document et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures.

**i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation**

**Documentation**

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/80/17)

Tirer parti des technologies numériques pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ESCAP/80/18)

**Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa dix-huitième session (ESCAP/80/17)**

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, à approuver les recommandations qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures du Centre.

**Tirer parti des technologies numériques pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ESCAP/80/18)**

Grâce à la diffusion rapide des technologies numériques en Asie et dans le Pacifique ces dernières années, on peut mettre à profit l'innovation numérique afin de favoriser le développement durable. Les nouvelles technologies numériques qui permettent et améliorent l'accès à de nouveaux



services dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, des start-up et d'autres débouchés commerciaux créateurs d'emplois ont un effet multiplicateur important sur le développement durable. En outre, les plateformes et les services d'administration en ligne apportent une valeur ajoutée en ce sens qu'ils contribuent à ce que les prestations sociales soient ouvertes à tous, financées grâce à l'augmentation des recettes rendue possible par la mise en œuvre de solutions fiscales numériques novatrices.

Dans le même temps, les politiques relatives à l'inclusion numérique sont essentielles au partage plus équitable des dividendes numériques. À cet égard, il importe de s'attaquer aux obstacles structurels à la connectivité, notamment en accélérant les investissements dans les infrastructures des technologies de l'information et de la communication. Cela permettra d'étendre l'accès à Internet aux zones non desservies ou mal desservies en assurant une connexion fiable à un coût abordable, de répondre aux divers besoins des groupes marginalisés et d'exploiter au maximum les possibilités liées aux opérations en ligne.

Dans le document, le secrétariat donne un aperçu des tendances relatives à la desserte numérique, qui est le point de départ essentiel de la fourniture de services publics numériques et de l'inclusion numérique en Asie et dans le Pacifique. Il examine les bonnes pratiques qui ont été appliquées en matière de solutions numériques visant à assurer des services publics plus inclusifs et durables, en insistant sur les solutions fiscales numériques novatrices, la protection sociale et la fourniture d'une connexion ininterrompue, fiable, accessible et à un coût abordable aux groupes marginalisés. Enfin, le secrétariat présente des recommandations visant à réduire la fracture numérique et à accélérer la transformation numérique afin qu'elle contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner de nouvelles orientations au secrétariat, notamment pour qu'il engage les membres et les membres associés à partager leurs perspectives stratégiques et expériences nationales en matière d'innovations numériques, de réduction de la fracture numérique et d'accélération de la transformation numérique afin d'améliorer les effets positifs sur la réalisation des objectifs de développement durable.

## **j) Statistiques**

### **Documentation**

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/80/19)

Vers la concrétisation de la vision régionale de systèmes inclusifs d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (ESCAP/80/20)

### **Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa dix-neuvième session (ESCAP/80/19)**

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, à approuver les recommandations qui y figurent et à donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures de l'Institut.

## **Vers la concrétisation de la vision régionale de systèmes inclusifs d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (ESCAP/80/20)**

La Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) a pour objectif de faire en sorte que chaque individu dans la région puisse bénéficier de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés. Depuis le début de la Décennie, le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a guidé la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique dans l'objectif de concrétiser la vision commune.

À sa neuvième réunion, tenue du 10 au 12 mai 2023, le Groupe directeur régional a formulé des recommandations précises à l'intention des États membres, des partenaires de développement et du secrétariat afin de faciliter les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui doit se tenir en juin 2025.

Le Groupe directeur régional a recommandé que la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) soit prolongée jusqu'en 2030, ceci afin qu'elle concorde avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a souligné l'importance de l'examen des progrès réalisés, en 2024, et encouragé les membres et les membres associés de la Commission à contribuer à cet examen. L'examen suivrait les recommandations formulées par le Groupe directeur régional d'insister davantage sur le rôle de la résilience, de l'inclusivité et de la transition numérique, et de mettre davantage l'accent sur l'enregistrement des causes de décès.

La Commission est invitée à prendre note des recommandations et à donner des orientations supplémentaires au secrétariat et au Groupe directeur régional concernant la concrétisation de la vision commune.

### **5. Questions relatives à la gestion**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à l'examen de la Commission des documents portant sur plusieurs questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités du secrétariat.

#### **a) Projet de plan-programme pour 2025**

##### **Documentation**

Projet de plan-programme pour 2025 (ESCAP/80/21)

Le document comprend un avant-propos de la Secrétaire exécutive, le projet de plan-programme pour 2025 et des informations sur l'exécution du programme en 2023. Il présente l'orientation générale du programme du secrétariat, les mandats confiés par les organes délibérants, les activités d'évaluation et un plan-programme pour chacun des sous-programmes. Le plan-programme de chaque sous-programme comprend les sept rubriques ci-après : objectif du sous-programme ; stratégie ; exécution du programme relatif à un thème choisi en 2023 ; les résultats escomptés pour 2025, notamment résultat 1 - exécution du programme en 2023 et cible pour 2025, tel qu'énoncé dans le projet de budget-programme pour 2023

(A/77/6 (Sect.19)) ; résultat 2 - exécution du programme en 2023 et cible pour 2025, tel qu'énoncé dans le projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Sect.19)) ; résultat 3 - projet de plan-programme relatif à un thème choisi pour 2025 ; produits retenus pour la période 2023-2025.

Chaque Comité, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, a fourni des informations au secrétariat sur l'orientation future des sous-programmes relevant de sa compétence. De plus, le projet de plan-programme a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

La Commission est invitée à examiner et à approuver le projet de plan-programme.

**b) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités**

**Documentation**

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (ESCAP/80/22)

Le document donne un aperçu des partenariats que le secrétariat a établis en 2023, notamment avec des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, et qui ont facilité les activités que l'Organisation des Nations Unies mène à l'échelle régionale en vue d'assurer le renforcement des capacités à l'appui des États membres.

Le document fait également le point des ressources extrabudgétaires mobilisées aux fins de l'exécution du programme de travail de la Commission.

Les membres et les membres associés de la Commission sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2024.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant la mise en place de partenariats et la mobilisation de ressources supplémentaires, notamment grâce au renforcement de la coopération Sud-Sud.

**c) Activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2022-2023**

**Documentation**

Activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2022-2023 (ESCAP/80/23)

Dans sa résolution 66/15, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement.

Dans le document, le secrétariat fait le point des principales conclusions et recommandations issues des évaluations menées au cours de la période biennale 2022-2023 et des mesures prises par le secrétariat pour donner suite à ces recommandations.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et indiquer les mesures à prendre pour améliorer encore les performances et les résultats des activités du secrétariat et renforcer sa fonction d'évaluation.

**d) Évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie**

**Documentation**

Évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (ESCAP/80/24)

Evaluation of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology (ESCAP/80/INF/2) (en anglais seulement)

Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Dans le cadre de cet examen, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. Les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation, et la réponse du secrétariat s'y rapportant, figurent dans le document ESCAP/80/24.

La Commission est invitée à approuver les recommandations figurant dans le document ESCAP/80/24 et à prendre note du rapport complet de l'évaluation du Centre qui figure dans le document d'information ESCAP/80/INF/2.

**6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

**Documentation**

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/80/25)

Le rapport comprend un résumé des principales activités menées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission depuis la soixante-dix-neuvième session de la Commission, notamment de l'appui que le Comité consultatif a apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à l'exécution et au suivi du programme.

La Commission est invitée à prendre note du rapport, à formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et à donner de nouvelles orientations concernant les activités de ce dernier.

**7. Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-unième session de la Commission (2025)**

**Documentation**

Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-unième session de la Commission (2025) (ESCAP/80/26)

La Commission souhaitera peut-être arrêter les dates, le lieu et le thème de sa quatre-vingt-unième session.

**8. Questions diverses**

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

**9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatre-vingtième session**

La Commission examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa quatre-vingtième session. Conformément à sa résolution 78/2 sur l'appareil de conférence de la Commission permettant de faire progresser le développement durable, le rapport de la Commission comprendra les décisions et les résolutions qu'elle aura adoptées. Le projet de compte rendu des travaux de la session est élaboré par le secrétariat et distribué aux membres et aux membres associés dans les 15 jours qui suivent la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.

---